AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 13 avril 1865

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 13 avril 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation3 p. (444r, 445r, 449v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 13 avril 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 20/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43248

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction13 mars 1865
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireFavre, Jules (1809-1880)
Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin estime la valeur des biens de la communauté au moment de la séparation à : 1 000 000 F pour l'usine et le Familistère de Guise, 200 000 F pour l'usine de Laeken, 400 000 F de fonds de roulement. Il conclut que sa femme a droit à la moitié des valeurs liquides, soit 200 000 F et la moitié du produit de la licitation des immeubles. Godin demande à Favre son avis sur plusieurs questions : la valeur de la communauté a augmenté depuis la demande de séparation ; Esther-Lemaire peut-elle s'opposer à des travaux d'agrandissement du Familistère ; son fils pourrait prétendre à une rémunération pour son travail consacré à la construction du Familistère et aux agrandissements de l'usine, l'équivalent de 200 000 F d'honoraires d'architecte. Godin souhaite obtenir l'avis de Favre pour se déterminer à une liquidation rapide ou à gagner du temps pour obtenir un arrangement amiable ou un moment propice pour la licitation.

SupportUne médiocre copie de la première page de la lettre à Jules Favre du 13 avril 1865 se trouve sur le folio 443r.

Mots-clés

Construction, Consultation juridique, Familistère, Finances personnelles, Procédure (droit)

Personnes citées<u>Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)</u> Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u> Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/09/2022 Dernière modification le 26/04/2023